



HAL
open science

Se mobiliser dans et contre la métropole : les activités critiques de l'action publique territorialisée à Nantes, entre scènes et coulisses. Le cas du Bois Hardy

Lucile Garnier, Laurent Devisme

► To cite this version:

Lucile Garnier, Laurent Devisme. Se mobiliser dans et contre la métropole : les activités critiques de l'action publique territorialisée à Nantes, entre scènes et coulisses. Le cas du Bois Hardy. *Métropoles*, 2022, 30, 10.4000/metropoles.8625 . halshs-03739396

HAL Id: halshs-03739396

<https://shs.hal.science/halshs-03739396v1>

Submitted on 29 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Métropoles

30 | 2022

Varia

Varia

Se mobiliser dans et contre la métropole : les activités critiques de l'action publique territorialisée à Nantes, entre scènes et coulisses. Le cas du Bois Hardy

Coming together in and against the metropolis: critical activities of territorial public action in Nantes, both on stage and behind the scenes. The Bois Hardy case

LUCILE GARNIER ET LAURENT DEVISME

<https://doi.org/10.4000/metropoles.8625>

Résumés

Français English

Cet article documente le déploiement d'une nouvelle critique métropolitaine par l'ethnographie d'une contestation à l'œuvre dans un quartier de la ville de Nantes, le Bois Hardy, dans le Bas Chantenay. Il se propose centralement d'explorer les compositions d'un collectif, ne négligeant pas ses différences internes, et ses pourparlers avec les acteurs publics. En recourant à une typologie des environnementalismes urbains, nous montrons les dynamiques d'un groupe non homogène, les appuis et les activités qui permettent de rendre crédible et tangible une critique de la conduite des opérations d'aménagement métropolitain. S'il existe toujours une critique artiste des opérations de densification à l'œuvre dans la ville-centre, nous interrogeons plutôt une activité critique procédurale / processuelle qui met en question, du côté d'un collectif, les manières de construire l'intérêt général.

This article documents the deployment of a new metropolitan critique through the ethnography of contestation in action in a neighbourhood in Nantes, France - Le Bois Hardy, in Bas Chantenay. It analyzes the make-up of a collective, without neglecting its internal differences, and its non-univocal relations with public actors. Using a typology of urban environmentalisms, we show the dynamics of a non-homogeneous group, the supports and activities that allow a credible and tangible critique of urban planning. Although there remains an artistic critique of the densification operations at work in the city centre, we rather examine a procedural critical activity that questions, on the side of the collective, the ways of apprehending the general interest.

Starting from a singular mobilization, this article goes into the details of an emerging metropolitan critique in the making.



Entrées d'index

Mots-clés : ethnographie, action collective, métropole, critique, Nantes

Keywords: ethnography, collective action, metropolis, critique, Nantes

Texte intégral

Introduction

- 1 Nous pouvons repérer aujourd'hui des critiques tous azimuts, adressées aussi bien aux processus de métropolisation (densification, gentrification, artificialisation croissantes...) qu'aux agencements technico-politiques qui les incarnent et les régulent plus ou moins : les collectivités territoriales que sont les métropoles. En France du moins, elles ont sur un temps court incarné à la fois un véritable salut de la compétitivité française¹, puis un retournement symbolisant le moteur de toutes sortes d'exclusions et nourrissant une importante critique médiatique². Dans leur introduction au dossier dédié de la revue, « contester la métropole », Ludovic Halbert, Gilles Pinson et Valérie Sala Pala dressaient l'état des lieux d'une critique qui s'adresse principalement aux dimensions fonctionnelle et institutionnelle du processus de métropolisation, reconnaissant également que les métropoles sont devenues des « totems conflictuels » (Halbert, Pinson et Sala Pala, 2021). En témoigne l'expression « contre la métropole et son monde » dont on peut pointer d'entrée de jeu le caractère réducteur. N'y aurait-il donc qu'un monde métropolitain ? Les critiques proviennent de différents acteurs, parfois de collectifs, elles constituent des discours que l'on peut analyser en tant que tels. S'il existe une critique en généralité dont il faudra donner les contours (partie 1), il nous semble important de suivre comment se montent des critiques à partir d'expériences situées, afin d'être au plus près des trames de l'engagement, des dynamiques d'accord et de mésentente entre un collectif et les acteurs publics. C'est une ligne de force de cet article qui s'appuie également sur une observation de longue durée du travail des politiques publiques et des projets urbains sur la métropole³.
- 2 Si les années 2010 ont clairement été le théâtre d'un regain de l'activité critique orientée contre la fabrique territoriale, cela s'est observé à différentes échelles dont la plus médiatisée relève des grands territoires métropolitains, attracteurs d'équipements dits « structurants », dédiés au transport, au commerce ou à la logistique (nouvel aéroport, centre commercial, entrepôt de plateforme) et, ce contre l'habiter, l'un des creusets identifiés par Houlstan-Hasaerts et Pattaroni (2020) d'un renouveau de la critique, à partir du cas qu'ils estiment paradigmatique de Bruxelles. À côté de la critique des GPII (sigle désignant les Grands Projets Inutiles et Imposés), on trouve bien sûr des contestations relatives à l'organisation du voisinage et de la riveraineté. Entre ces deux échelles, comment qualifier les enjeux et les formes de la critique métropolitaine ? C'est la question principale à laquelle ce texte cherche à répondre en prenant au sérieux un cas, observable à Nantes depuis 5 ans et qui concerne le devenir d'un quartier péricentral, ex-territoire ouvrier situé en bord de Loire et qui fait l'objet d'un projet d'extension de la centralité nantaise combinant densification résidentielle et mixité programmatique. Après une contextualisation plus large des critiques de la transformation urbaine observables sur ce territoire métropolitain en pleine croissance depuis trois décennies (partie 1), l'article se propose d'explorer les compositions d'un collectif, ne négligeant pas ses différences internes, et ses pourparlers avec les acteurs publics qui ne sont pas univoques. Si l'enquête est ethnographique, nous proposons d'en restituer les principaux apports en recourant à une typologie des environmentalismes urbains proposée par Flamina Paddeu qui aide à documenter le positionnement du groupe et des places en son sein, ainsi que ses liens à d'autres

mobilisations observables localement. Nous montrons ainsi les dynamiques d'un groupe non homogène, les appuis et les activités qui permettent de rendre crédible et tangible une critique de l'action spatiale (partie 2). S'il existe toujours une critique artiste⁴ des opérations de densification à l'œuvre dans la ville-centre, nous mettons plutôt en lumière une activité critique procédurale qui met en question, du côté du collectif, les manières d'appréhender l'intérêt général. C'est essentiellement grâce à une familiarisation avec certains professionnels que cette critique trouve des appuis et une certaine portée (partie 3).

1. Contestations métropolitaines et espaces disputés – une radiographie nantaise

1.1. Un bain discursif anti-métropolitain ?

- ³ Les contestations spatiales partent souvent de lieux spécifiques. Longtemps lues sous le prisme du syndrome NIMBY, des chercheurs ont toutefois montré en quoi ces contestations relèvent plus souvent qu'on ne le pense d'un travail politique qui ne se résume pas à l'opposition d'intérêts préformés et bien connus (Trom, 1999). À Nantes, nous pouvons recenser des contestations significatives portées contre un projet de nouveau stade (Cournoyer-Gendron, Devisme et Trudelle, 2019), contre la construction d'un nouveau CHU, contre un projet d'équipement ludique sur une friche à proximité immédiate de la Loire et du centre-ville (« l'arbre aux hérons »), point d'orgue de l'aménagement de tout un quartier en bord de Loire. À une autre échelle, d'autres projets sur le grand territoire nantais font ou ont fait l'objet d'une critique radicale : celle portée par la ZAD de Notre-Dame-des-Landes contre un nouvel aéroport, par une autre ZAD non sans lien avec celle-ci contre un projet portuaire sur le site du Carnet dans l'estuaire de la Loire, une autre portée par un collectif contre un projet de bassin artificiel pour la pratique du surf dans le pays de Retz ou encore, en Vendée, où la lutte contre le réaménagement d'un front de mer à Bretignolles-sur-Mer a fait l'objet de vives mobilisations qui ont eu raison d'un projet de port de plaisance de près de 1 000 anneaux. La présomption d'une coalition entre ces contestations est souvent mise en avant dans la presse locale.
- ⁴ Les acteurs qui portent ces contestations constituent la plupart du temps des collectifs qui se recoupent et se superposent plus ou moins – la géographe Laura Mehtali avait pu tracer la genèse d'un réseau d'activisme urbain dans le cadre de son mémoire de recherche⁵. Nous repérons un effet d'impulsion significatif des luttes autour de Notre-Dame-des-Landes, en termes de vigilance face à l'artificialisation des terres, mais aussi dans une critique substantive de projets d'équipement considérés comme relevant d'un moment passé de la modernité. Cela se marque par des collectifs circulants⁶, par des enseignements hors les murs (Ensa Nantes, EHESS...), par la force de mots d'ordre comme « nous sommes la nature qui se défend » et le détournement réussi d'un acronyme urbanistique, la « ZAD » passant de la « zone d'aménagement différé » à la « zone à défendre », ici et ailleurs. Sylvie Ollitrault a pu proposer la notion de zadéisation de la protestation pour qualifier les mouvements écologistes des années 2010 (Ollitrault, 2021). Un contre-récit de territoire s'est ainsi développé, mettant en lien différentes résistances. Qu'il s'agisse du collectif *Métropole en luttés* ou d'événements ponctuels comme la *BLAD* (Balade des Lieux à Défendre), nous retrouvons, sur le plan discursif, des arguments contre la métropolisation et pour une ville conviviale : les groupes se mobilisent en faveur d'une urbanité populaire, non marchande et résiliente ; contre les grands projets d'aménagement et la métropolisation des modes de vie ; contre les politiques d'attractivité et pour les humbles pratiques ; contre la gentrification et la touristification des quartiers, etc. Des mots et des choses donc, que l'on repère dans le champ politique depuis 2019 avec la mise en place de

Nantes en Commun.e.s, entré dans la compétition politique pour les élections municipales de 2020 (Mehtali et Rivière, 2021) et qui a certes échoué à faire une alliance avec Europe Écologie Les Verts (EELV) pour le deuxième tour du scrutin, mais a contribué, tardivement, à coaliser des listes sur six communes de la métropole sous l'appellation « les communes en commun » en mettant en avant une critique de la croissance et de l'attractivité. La liste était également partiellement présente aux élections départementales de 2021 avec une profession de foi cartographiée mettant en lien différentes territorialités de la Loire-Atlantique et tablant sur les enjeux d'une approche en termes d'écologie territoriale sur le grand territoire. À ce jour, les communes de Rezé et la Montagne ont décidé de moratoires sur le développement de nouveaux projets résidentiels ou mixtes⁷, faisant écho à des préoccupations portées par ces listes.

Fig. 1 : entrée du jardin des Ronces



© atelier java, 2019

- 5 De nombreux moments permettent la mise en réseau, le débat : le weekend « contre la métropolisation & pour une ville conviviale » ou encore le festival *Superville* #4 ont pu donner à voir l'enjeu de pratiques alternatives. Ces lieux/moments testent et rendent visibles un réseau associatif. L'inter-collectif *Métropole en luttés* fut inauguré officiellement en 2018 par une rencontre entre luttes localisées nommée « RenContre l'Aménagement de nos vi(II)es », à l'initiative du Comité nantais contre l'aéroport (CNCA). Un an plus tard, les besoins en expertise urbaine des collectifs le composant sont perceptibles, l'inter-collectif *Métropole en Luttés* constitue bien une arène dans laquelle les luttes localisées se positionnent les unes au regard des autres, communiquent, s'entraident, etc.
- 6 Cette métropole contestée est donc principalement celle des grands équipements et de l'attractivité. Ce sont aussi parfois ses scripts qui peuvent être brocardés : le Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUM) en l'occurrence, jugé illisible par les habitants et englobant les spécificités locales. Si la récupération de la critique artiste par les

pouvoirs culturels et urbains a fonctionné à plein régime à la fin des années 1990 et au début des années 2000, une critique qui est aussi plus nettement sociale, contre la gentrification, s'exprime désormais. Sa radicalisation, nette, oppose ainsi « deux mondes ». Elle est plus environnementale qu'urbanistique et s'inscrit dans une focale historique assez courte. On ne trouve aucune trace en effet des luttes des années 1970, par exemple, contre des projets de pénétrante routière qui ont permis l'annulation de grands tracés infrastructurels qui auraient défiguré l'hypercentre en bord de Loire.

- 7 Cette critique radicale tend à disqualifier la « métropolisation » entendue comme synonyme de bétonnisation, de machine de croissance, d'urbanisation capitaliste. Mais que se passe-t-il en deçà, dans un questionnement à plus petite échelle appuyé sur des ancrages plus ou moins forts et que l'on peut aujourd'hui analyser comme des formes de relocalisation du politique ?
- 8 Notre cas d'étude principal, le Bois Hardy, fut à la fois un site et l'un des groupes participant à ce rassemblement de collectifs. Il a également fait partie du festival *Superville #4*, organisé par des architectes, urbanistes, scénographes, étudiants et enseignants chercheurs en études urbaines. Les échanges observés à cette occasion ont permis de relier les processus de projets urbains observés par des collectifs à un même acteur, la Métropole, avec à la clé un festival intitulé « contre la métropolisation ».

Fig. 2 : plateau radio du festival Superville #4

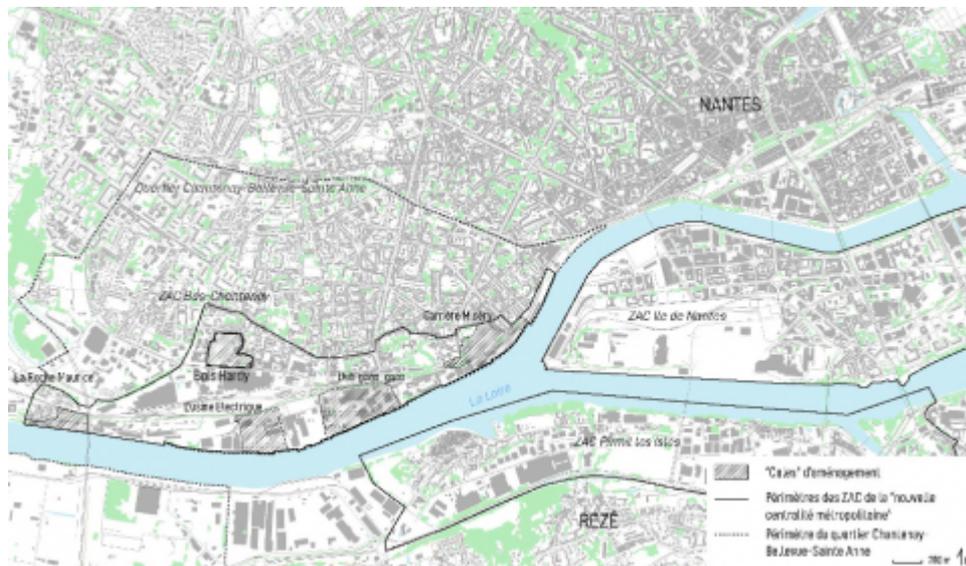


© atelier java, 2019

- 9 Après avoir pointé des montées en généralité avérées ainsi qu'un bain discursif « anti-métropolitain » non dénué d'ambivalences, nous proposons donc désormais de nous focaliser sur un cas qui implique à la fois l'horizon du remaniement de la centralité nantaise, une critique publique de la densification, avant d'examiner la dynamique de la contestation au plus près des espaces vécus des riverains.

1.2. Le projet urbain du Bas Chantenay et ses contestations : des scènes aux coulisses

Fig. 3 : situation du Bois Hardy dans le projet urbain du Bas Chantenay



Réalisation : L. Garnier. Fond de carte : IGN

10 Composante d'un des chantiers de la « *nouvelle centralité métropolitaine* » de l'agglomération nantaise, le projet d'aménagement du Bois Hardy fait partie de la ZAC du Bas Chantenay. Ancien coteau maraîcher surplombant une zone industrielle, cette friche paysagère est aujourd'hui cultivée par un groupe de riverains mobilisés contre la construction de 400 logements. Ces habitants se sont informellement rassemblés en collectif en 2016 et agissent pour ouvrir des espaces de négociation, formellement ou informellement, avec des représentants de la Direction territoriale de l'Aménagement (DTA) Nantes Ouest de Nantes Métropole et de la société publique locale, Nantes Métropole Aménagement (NMA), acteur urbanistique historique de la ville sur différents espaces de projet péricentraux (Madeleine-Champ de Mars dans les années 1990, Malakoff Pré Gauchet dans les années 2000, Pirmil-les Isles dans les années 2010...). Parmi les différentes sensibilités militantes regroupées dans cet ensemble, un consensus a été trouvé pour porter d'une seule voix la conservation des terres non artificialisées du site, appelé le « T-Vert » par le collectif (cf. partie suivante).

11 La « *nouvelle centralité métropolitaine* » rassemble autour du fleuve les trois grandes ZAC de l'Ouest nantais permettant la construction de 10 000 logements neufs à l'horizon 2040, dont 1 000 dans le cadre du projet Bas Chantenay. Ce projet urbain déploie un certain nombre de recettes éprouvées dans le cadre de la grande expérience urbaine nantaise de l'île de Nantes : une dominante culturelle des programmes, l'aménagement d'espaces publics récréatifs et la valorisation du patrimoine industriel des anciens chantiers navals. Le choix du cabinet parisien de Maîtrise d'œuvre urbaine Reichen & Robert est annoncé en 2013. Ce cabinet livre les premières orientations de la ZAC du Bas Chantenay, qui s'organise principalement sur des parcours reliant cinq sites d'aménagement le long de 3 km de berge et permettant de poursuivre une mixité fonctionnelle entre industries, logements et espaces publics. Projet phare de la ZAC, le site de la carrière Miséry est une ancienne carrière d'extraction de granit laissée en friche depuis la fermeture des Brasseries de la Meuse en 1985. Ce site accueille depuis septembre 2019 un « *jardin extraordinaire* », espace public paysagé composé d'une cascade et d'une végétation tropicale. Controversé, cet aménagement vise à terme la réception d'une structure-manège, l'Arbre aux Hérons, réalisée par la compagnie des Machines de l'île, une installation perçue par des collectifs de la métropole nantaise comme le fer de lance de la mise en tourisme et de la gentrification du quartier et de la métropole. La densification du Bois Hardy, vécue par les habitants comme les coulisses de cet aménagement touristique, est justifiée par l'opportunité foncière qu'elle représente, figurant comme l'une des rares dents creuses disponibles à moindre distance du centre-ville et des aménités de transports collectifs dans un contexte de forte augmentation des prix immobiliers. À la différence des autres sites bénéficiant « *d'émergences patrimoniales* »⁸, l'aménagement du Bois Hardy n'a pas fait l'objet d'un travail conceptuel poussé de la part de la Maîtrise d'œuvre urbaine (MOEU), et la

dominante résidentielle du projet est exprimée de manière trop technique selon les riverains.

- 12 Si les grandes pièces de ce projet comme *l'Arbre aux Hérons* et le *Jardin extraordinaire* sont publiquement contestées, des critiques plus discrètes ont aussi leur place. On peut en tous cas mobiliser les résultats de l'actualité d'une critique par les marges (Houlstan-Hasaerts et Pattaroni, 2020, *op. cit.*) pour considérer que la topique de la ville attractive est ici à l'œuvre, contrée par une topique de la ville accueillante incarnée, par exemple, par la Commune de Chantenay⁹, topique elle-même fortement portée par l'aile gauche et écologiste de la majorité métropolitaine. Depuis l'annonce du programme de densification du quartier en 2016, la mobilisation des riverains du Bois Hardy a pris plusieurs formes, mettant en valeur différentes stratégies. Tout en faisant un rapide historique de la mobilisation, nous allons étudier plus spécifiquement les différents registres employés par le collectif des coteaux du Bois Hardy pour négocier la densification de leur quartier. Il nous paraît heuristique de nous appuyer sur une typologie des agir proposée par F. Paddeu, afin de voir comment les registres de la critique sont toujours également des formes d'engagement dans l'action et des manières de chercher à orienter autrement le monde.

2. La mobilisation du collectif des coteaux du Bois Hardy : les environmentalismes urbains au travail

- 13 Qualifiée de NIMBY, la mobilisation du collectif des coteaux du Bois Hardy peut être tenue hors champs des scènes politiques contestataires plus audibles dans l'espace métropolitain nantais. Notre intérêt pour ce collectif se situe à cet endroit, associé au constat de la permanence de plusieurs dizaines de riverains engagés qui maintiennent des réunions hebdomadaires et la gestion d'un commun territorial en auto-gestion depuis 2016. Pour coller au plus près du vécu des riverains, nous avons donc opté pour une enquête ethnographique au long cours permettant d'avoir accès aux engagements politiques ordinaires. Tout en explicitant les conditions de l'enquête ethnographique, nous explorerons dans cette deuxième partie les traits spécifiques de cette mobilisation discrète et localisée. Pour ce faire, nous engagerons une réflexion sur les formes d'environmentalisme urbain perceptibles au sein de la dynamique, une typologie qui, ainsi mise au travail, nous permettra de rendre compte de la multi-positionnalité d'un groupe moins homogène qu'il n'y paraît.

2.1. Une enquête ethnographique auprès du collectif des coteaux du Bois Hardy

- 14 Le collectif des coteaux du Bois Hardy a acquis au fil des années une certaine légitimité auprès des acteurs institutionnels, tout en permettant une forme de politisation par l'espace de proximité à la mesure des habitants du quartier. Nous avons suivi les épreuves qui ont ponctué leur parcours dans le cadre d'un travail de terrain initié en mars 2019, près d'un an après une première concertation organisée par la Métropole à l'origine de la cristallisation des rapports entre les parties. En employant les outils propres à la méthodologie ethnographique (observation participante, comptes rendus, réflexivité), nous avons complété nos observations par des entretiens ponctuels, notamment auprès des acteurs institutionnels. Ces matériaux nous ont permis de comprendre les mécanismes permettant l'engagement du collectif dans un processus critique de l'action publique urbaine de la métropole nantaise, ainsi que les modes d'engagement d'autres groupes contestataires localisés sur l'agglomération.

15 Empruntant à la sociologie pragmatique les attentions portées aux épreuves et aux registres de justification des acteurs, nous avons veillé à maintenir une posture « sur le fil », entre engagement et distanciation. Cette expérience ethnographique nous a ainsi permis d'attester des effets de méfiance de l'institution quant à l'irruption d'un énième conflit territorial en période pré-électorale, c'est-à-dire durant l'année qui a précédé les élections municipales de 2020. Participant aux réunions d'organisation interne, à certains chantiers, et jusqu'à être engagée dans le Conseil d'Administration de l'association portant recours contre l'arrêté préfectoral de création de la ZAC, le positionnement de l'une d'entre nous, chercheuse sur le terrain, fut difficile à réguler, se prolongeant souvent par d'autres engagements associatifs reliés et par des aides en réponse à la fabrication de supports (cartes, maquettes, etc.), la formation d'architecte accentuant cette utilité potentielle. Nous avons néanmoins veillé à maintenir des contacts avec les chargés de projets et acteurs institutionnels, un engagement délicat qui n'est pas sans nous rappeler la posture méthodologique défendue par Thomas Aguilera, à la fois multi-située et comparée, permettant de « *rendre compte de la complexité des relations entre protestataires et décideurs* » (Aguilera, 2018). Sur certains terrains, le maintien d'un flou positionnel permet de circuler entre les mondes ; sur d'autres, la clarification d'une place amène une confiance claire au sein de l'un des mondes, mais déclenche la fermeture des portes de l'autre¹⁰.

16 Engagés dans une dynamique dialogique au long court avec la métropole et ses agents, il nous importe d'exposer à gros traits la chronologie des événements qui ont marqué ce conflit négocié depuis la création du collectif des coteaux du Bois Hardy, mobilisation qui, nous le verrons, oscille entre « *le monde sauvage de la lutte et le monde domestiqué du débat organisé* » (Bobbio et Melé, 2015, p. 10). Le coteau du Bois Hardy, jardiné par les ménages ouvriers du quartier tout au long du XX^e siècle, fait l'objet d'opérations de préemption depuis une quinzaine d'années par la métropole. La pratique des jardins s'est transformée, mais ne semble pas avoir totalement cessé d'exister jusqu'aux annonces du projet urbain. Les jardiniers, alors non organisés en collectifs, louent ou occupent les terrains de manière informelle et tissent une communauté discrète. L'annonce du projet de densification de la « cale » du Bois Hardy à l'été 2016 correspond dans le temps avec la constitution d'un premier réseau d'acteurs citoyens pour penser le devenir des espaces publics du quartier. Un trio d'habitants, en partie issus du milieu de l'Économie sociale et solidaire (ESS), est à l'origine de l'organisation d'une première « réunion citoyenne » visant à informer les habitants sur l'opération à venir et à initier des groupes de travail par intérêts. Les premières perspectives ainsi que le programme des 400 logements pour le Bois Hardy sont annoncés dans le journal municipal quelques jours avant la rencontre, une annonce qui motive beaucoup d'habitants à participer à différentes réunions entre 2016 et 2017.

17 Un premier article dans la presse locale faisant état des rencontres habitantes amène la Métropole à organiser une première concertation à la hâte entre novembre 2017 et mars 2018. Cette concertation s'achève sur l'écriture d'un cahier de préconisations destiné à la maîtrise d'œuvre urbaine. Le collectif des coteaux du Bois Hardy participe aux ateliers, mais va plus loin en produisant des documents lui permettant de partager une version alternative du projet pour le quartier¹¹. Ce moment de l'histoire du Bois Hardy semble avoir été propice à la formalisation d'un argumentaire commun et structuré entre les membres impliqués, instituant alors une organisation en plusieurs commissions : une première réunissant des « acteurs économiques » et une seconde, « citoyenne », associant les habitants du quartier et les jardiniers. L'issue de cette première phase de concertation entérine des points de consensus et de dissensus, notamment l'instauration d'un invariant sur la densité de 400 logements et l'abandon de la construction de huit maisons sur la partie est du site, espace le plus investi par le collectif. Ces annonces, qui ne répondent pas aux préoccupations des riverains, sont suivies d'un long silence de l'institution pendant plus d'une année, ce qui aboutit à une phase de désillusion et à l'écriture de revendications ciblées sur la Métropole et ses agents.

18 Les échéances instaurées par la concertation ont néanmoins permis aux personnes impliquées de s'engager sur un mode organisé et coordonné. Les entrepreneurs des premières réunions publiques aboutissent notamment à l'instauration du groupe du *Roseau Hardy*, réunissant des auto-entrepreneurs de l'Économie sociale et solidaire (ESS) : designer en permaculture, architecte-urbaniste, sociologue, naturopathe, maraîcher bio, etc. Ils proposent de faire du Bois Hardy un lieu d'expérimentation et de formation à de nouvelles méthodes de production agricole autour de la permaculture comme « *art de fabriquer des écosystèmes humains durables* »¹². Cette perspective est moins critique que celle portée par le groupe d'habitants et de jardiniers, car elle admet les modalités de projet et de transformation du site par la maîtrise d'ouvrage (MOA) en comptant s'y faire une place. Les premières coopérations structurées entre habitants prennent forme parallèlement à cette dynamique, dans le quotidien des rapports de voisinage et en opposant progressivement aux acteurs économiques une légitimité d'autochtone. Initiant une organisation de jardin collectif dans la friche, ces habitants s'attèlent à l'occupation du site comme mode d'action directe, permettant de créer des coopérations avec les écoles du quartier ou des associations diverses portées sur l'agriculture urbaine. Les Roseaux Hardy et le collectif d'habitants ne s'entendent pas sur les modalités de lutte contre le projet urbain. Les acteurs économiques, dans l'attente d'engagements de l'institution dont dépendent en grande partie leurs activités professionnelles, sortent finalement de la mobilisation au moment où débute notre enquête.

19 Avec l'arrivée d'une nouvelle chargée de projet au sein de la société d'aménagement et à l'orée des élections municipales, le dialogue s'ouvre de nouveau avec les institutions métropolitaines. L'enquête publique visant à la création officielle de la ZAC du Bas Chantenay est lancée en juillet 2019 et la mission de MOEU de l'agence Reichen et Robert est reconduite à la même période. Les habitants et membres du collectif du Bois Hardy se mobilisent à cette occasion et apportent leur contribution à titre individuel et au nom du collectif. Ils pointent l'absence de prise en compte de leurs revendications à l'issue de la première concertation, font valoir leur expertise d'usage et font apparaître des vices de procédure dans l'étude environnementale. En septembre 2019, le collectif visible ces irrégularités lors d'une conférence de presse et brandit la menace d'un recours contentieux.

20 À quelques mois des élections municipales, la Métropole annonce finalement en décembre 2019 la remise à plat du projet et écarte l'invariant des 400 logements pour « *repartir du territoire et des usages* ». Une nouvelle équipe d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) est présentée aux habitants en réunion publique afin d'accompagner la MOA dans le cadre d'une mission de dialogue sur le Bois Hardy et, plus largement, sur toute la ZAC pour une durée de quatre ans¹³. Cette nouvelle fenêtre de coopération prend la forme d'un séminaire liant la MOA, l'AMO et le collectif entre janvier et février 2020, mais ne peut aboutir à des prises de décision politique en période pré-électorale. La reconduction de l'équipe de Johanna Rolland (PS) à l'issue du deuxième scrutin avec une dominante plus forte du groupe EELV dans la majorité amène néanmoins à l'investiture de nouveaux élus, notamment à la direction de l'Urbanisme, du Logement et de la Nature en ville (Devisisme et Fort-Jacques, 2022). La période du premier confinement au printemps 2020 retarde d'autant plus l'arrivée de nouveaux échanges, mais permet aux habitants du quartier de se mobiliser largement dans des travaux de jardinage, d'aménagement du site et dans l'élaboration d'outils de communication. Elle est aussi l'occasion de faire aboutir la stratégie offensive du collectif dans un recours au tribunal administratif contre l'arrêté préfectoral de création de la ZAC paru en décembre 2019, une procédure qui porte alors sur l'entièreté du périmètre de projet urbain. Bien que de nouveaux espaces de discussion soient engagés avec les élus écologistes investis à l'été 2020, un « dialogue conflictuel » se poursuit dans un jeu entre liens informels avec les institutions, défiance et menaces de rupture.

Fig. 4 : relevé habité du jardin du Bois Hardy



©Aline Caretti, 2019

2.2. Des formes d'environnementalisme urbain au service de la compréhension d'une mobilisation hétérogène

21 Dans ce jeu, nous comprenons que c'est le caractère écologiquement destructeur de la Métropole et de son action aménageuse qui est pointé en première ligne par le collectif. Engagés pour préserver la biodiversité existante du site, ses membres tentent de défendre la possibilité d'un compromis entre milieux de vie humains et non humains mais aussi entre acteurs professionnels et habitants. La préservation du « T-Vert » engage le collectif dans la définition d'un commun territorial et environnemental à l'échelle du quartier. Résultat d'un consensus interne, le « T-Vert » est aussi le reflet de la présence d'une pluralité de positions parmi les membres. L'organisation collective est alors à saisir comme un processus complexe d'accords permettant la coexistence d'une diversité de répertoires d'action plus ou moins activés par les membres du groupe. Les formes plurielles d'engagement au sein du collectif se doivent d'être distinguées ici afin d'échapper à l'illusion d'un groupe homogène, cette diversité participant d'ailleurs fortement à la possibilité d'un argumentaire solide face à la Métropole.

22 Le collectif des coteaux du Bois Hardy s'oppose à l'urbanisation du site en mettant en avant une attention particulière à l'environnement. Cette mobilisation intègre ainsi pleinement le registre critique de la fabrique urbaine métropolitaine en y mêlant différentes formes d'engagement à des « ontologies de la Nature ». Les membres du collectif s'investissent alors dans des formes d'*environnementalisme urbain*, qui peuvent prendre quatre dimensions : naturaliste, ordinaire, contestataire et démocratique (Paddeu, 2017). Fuyant pour autant les distinctions tranchées, nous préférons montrer ici qu'il est possible d'utiliser ces quatre positionnements pour pointer des formes d'engagement distinctes sur la question environnementale dans un même collectif, ici au Bois Hardy. Il s'agit plutôt d'user de ces typologies pour rendre compte de la complexité du groupe étudié tout en présentant ses liens avec d'autres mobilisations urbaines sur la métropole. Ce volet heuristique permet de comprendre pourquoi et comment le collectif se mobilise contre l'institution métropolitaine, de

rendre compte des modes d'élaboration de la critique et de ses processus instituants. En outre, c'est une analyse qui permet de tisser des liens avec des mobilisations à plus grande échelle. Les formes d'engagement repérées peuvent alors être inscrites dans une histoire plus large des luttes urbaines et environnementales qu'il nous semble utile de rendre plus visible.

23 Comme évoqué plus haut, nous pouvons distinguer dans un premier temps la présence d'engagements *naturalistes* au sein du collectif. Héritée d'une « ontologie du grand partage entre Nature et Culture », cette forme d'environnementalisme comprend les premiers mouvements de lutte pour la protection de l'environnement datés des années 1970 et instaure un protectionnisme et un conservatisme des espaces dits « naturels ». Ces engagements sont identifiables au Bois Hardy par des figures d'experts-militants extérieurs au quartier, comme c'est le cas d'un représentant du Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE) ou d'un acteur associatif historique issu des luttes du Larzac et fortement engagé sur la question de la *décarbonation* de l'estuaire Nantes/Saint-Nazaire. Minoritaire dans ce collectif, cet aspect le relie cependant à des associations de portée nationale, qui ont été d'une aide précieuse pour la rédaction du recours en justice. Ces acteurs s'engagent en intégrant cette mobilisation dans un éventail de revendications qui s'étend à l'échelle de la région et ont participé à la réintroduction d'espèces sur le site (notamment des abeilles par l'installation de ruchers). Dans cette perspective protectionniste de l'environnement, d'autres membres préfèrent privilégier les non-humains habitant la friche en conservant les ronciers, en réservant des amas de bois morts et de gravats comme refuges pour les oiseaux et les insectes par exemple.

24 Cette dimension rejoint une seconde forme d'engagement *ordinaire*, dominante au sein du collectif. L'occupation des terrains et la gestion des jardins est le fruit d'une association de riverains formant une communauté socio-environnementale de proximité liée par des solidarités de voisinage se portant garante de la nature à l'échelle du micro-quartier. Les jardiniers rendent alors palpables des attachements au lieu par la gestion quotidienne ou saisonnière du coteau, l'organisation de temps festifs, de chantiers collectifs ou de temps de formation qui sont autant de manières de penser des communs urbains à l'échelle du quartier. Ces membres organisent le soubassement fédérateur du collectif, enracinent les légitimités à agir et animent la vie interne du groupe par des tâches quotidiennes qui demandent constance et régularité dans l'engagement (planification des cultures, construction et gestion des espaces communs, coordination d'une charte, organisation des finances, etc.). Cette dimension que l'on pourrait qualifier d'« infra-politique », très ancrée sur l'espace de proximité, leur vaut parfois d'être assimilés au phénomène NIMBY, de la part des institutions comme d'autres acteurs contestataires. Elle peut néanmoins relever de formes d'action directes, ordinaires pour certains membres qui privilégient l'engagement dans le « faire » et arborent un référentiel autogestionnaire par la pratique des jardins en squat. Moins radicale que dans d'autres formations militantes, cette condition *ordinaire* de l'engagement permet néanmoins la défense de biens communs contre la métropolisation comme une façon de réinventer les modes de vie en centre urbain.

25 Cette acception renvoie de fait à la catégorie de l'engagement *contestataire*. En effet, si elle ne peut représenter le collectif de façon homogène, la définition qu'en apporte Paddeu nous permet d'inscrire la mobilisation dans ces arènes et d'y rattacher une partie de ses membres actifs, notamment par leur participation à l'inter-collectif *Métropole en Luites* qui a regroupé différentes mobilisations urbaines de l'agglomération (voir *supra*). Ces dernières partagent des préoccupations locales, se réunissent face aux mêmes acteurs institutionnels et peuvent avoir recours aux mêmes modes d'action (occupation de terres à protéger, élaboration de contre-projets ou de contre-expertises, etc.). Ceux des membres du collectif des coteaux du Bois Hardy qui permettent le passage vers ces groupes raccrochent la mobilisation à un champ de concernement critique de l'urbain plus large, notamment en direction de l'institution métropolitaine et du phénomène de métropolisation. La controverse liée à l'urbanisation du micro-quartier du Bois Hardy devient alors une affaire collective,

partagée par d'autres groupes qui permettent en retour d'asseoir une meilleure compréhension des mécanismes de fabrique urbaine. Ces autres luttes urbaines sur le territoire métropolitain que sont le Jardin des Ronces, la Zone A Défendre de Notre-Dame-des-Landes, la Commune de Chantenay ou encore la Commune de Rezé, sont des relais permettant de comprendre et d'élaborer des discours sur la ville néolibérale, de se saisir de documents réglementaires (Plan local d'urbanisme métropolitain – PLUM, Schéma de cohérence territorial – SCoT, etc.), d'interpeller des organisations compétentes pour défendre leurs causes et ainsi de modéliser la Métropole comme objet de contestation. Le lien à ces groupes permet au collectif des coteaux du Bois Hardy d'engager une montée en généralité, traduite par une prise de position politique vis-à-vis de la Métropole et d'en structurer une critique pointue.

26 Des lignes de fracture séparent néanmoins le collectif étudié d'autres mobilisations qui s'inscrivent plus clairement dans cette généalogie contestataire. En effet, l'utilisation du terme de « Métropole » et l'appréhension de l'institution intercommunale ne sont pas si claires pour tous les membres du collectif des coteaux du Bois Hardy, notamment pour une partie des jardiniers évoqués plus haut. Cette entité politico-administrative reste un objet flou et difficilement saisissable, ce qui dissuade une partie des membres de s'engager pleinement dans cet horizon de la critique qui place la question urbaine au cœur des préoccupations militantes. Des décalages se font jour quant aux formes d'expression des revendications, comme lorsqu'une habitante du Bois Hardy s'exprime au sujet du livre écrit par le collectif PUMA¹⁴ sur la carrière Miséry qu'elle aurait eu beaucoup de mal à lire, décrivant un « *style intello très découpé* »¹⁵. Enfin, à l'inverse du collectif étudié qui tente d'ouvrir des pistes de dialogue avec l'institution, les groupes cités plus haut font preuve d'une grande défiance vis-à-vis des pouvoirs urbains, ayant à cœur de ne pas entrer en négociation en exprimant leur refus « *de rentrer dans un jeu où on sait d'avance qu'on sera perdant et aussi récupéré par ses tentatives d'apaisement, ses tentatives de servir à l'image de ces projets urbains là.* »¹⁶

27 C'est sur ce point que se situe la principale divergence avec ce qui relève au Bois Hardy d'une dernière typologie d'engagement plutôt *démocratique*. En effet, le collectif organise ses relations avec l'institution, les partis politiques et autres acteurs techniques dans un groupe spécifique, « l'îlot politique ». Ce groupe se réunit en fonction des actualités relatives aux négociations engagées depuis 2017 avec la Métropole et permet l'élaboration plus formelle des revendications du collectif. En sollicitant des expertises diverses (juridiques, politiques, médiatiques, scientifiques, etc.), il s'agit pour ce groupe d'infléchir le projet urbain, en essayant notamment de faire une place aux habitants et aux non-humains dans sa gouvernance. C'est la forme d'engagement du collectif la plus audible et visible, menant les relations diplomatiques avec les acteurs techniques et politiques de la Métropole. Cette forme d'engagement se définit par une forte propension à la participation, notamment aux temps d'échanges ou de concertation définis par l'institution et son service dédié au *Dialogue Citoyen*¹⁷. Cette participation s'observe également lors de temps réglementaires comme la commission d'enquête publique, ou sous la forme de contributions à des événements politiques forts à l'échelle de la Métropole comme le *Grand débat sur la Transition énergétique* en 2016. Un habitant du quartier, pouvant être qualifié « d'entrepreneur de mobilisation » (Déchezelles et Olive, 2019) est particulièrement moteur dans cet engagement. En lien avec des groupes d'idées comme le Collège des transitions énergétiques et sociétales¹⁸ et lié par des expériences professionnelles aux institutions et aux mondes politiques locaux, il fait figure d'expert pour le reste des membres (décryptage des documents réglementaires, traduction des stratégies politiques des élus, etc.). De son expérience est issue notamment la revendication de coconstruction du projet par la proposition d'un triangle de gouvernance entre acteurs politiques, techniques et citoyens (issus du collectif et d'un tirage au sort).

28 La dynamique collective au Bois Hardy n'est pas univoque et les formes d'engagement ici explorées trouvent un sens les unes par rapport aux autres : avoir des engagements contestataires permet de trouver le soutien des collectifs de la Métropole

contre les GPII et donne l'opportunité de se munir de compétences pour proposer des contre-projets. De même, occuper le terrain par l'activité saisonnière et quotidienne du jardinage et pouvoir en faire état auprès des acteurs publics est un argument de plus vers une forme de co-gestion et de co-conception de l'espace car il permet de rendre visibles les forces humaines et organisationnelles en présence. La mobilisation du Bois Hardy est ainsi intégrée dans un réseau multiple qui permet d'être éclairé par la généalogie des différents *environmentalismes urbains* dessinée par Flaminia Paddeu.

29 Par l'organisation de réunions en interne, l'ouverture de discussions avec le monde technico-politique de l'urbanisme ou la participation à des temps de concertation institutionnelle, c'est néanmoins cette forme d'engagement *démocratique* qui a permis d'engendrer le plus grand nombre d'espaces d'observation pour l'enquête. Nous faisons l'hypothèse que ce sont dans ces espaces que se sont façonnés les enjeux d'une critique moins substantive que processuelle de la métropole¹⁹ : cette critique n'incrimine pas tant des substances métropolitaines qui seraient problématiques en tant que telles que des problèmes dans les manières de faire advenir de nouveaux aménagements. La confrontation à l'institution métropolitaine par ses agents et représentants politiques sur la durée a permis d'observer l'activité critique en train de se faire. Nous évoquerons dans une dernière partie les formes d'élaboration de cette critique, en insistant sur le volet « expérientiel » lié aux épreuves des acteurs dans ces temps d'interaction avec différents professionnels de l'urbain.

3. Côtayer les professionnels métropolitains et élaborer une critique processuelle

30 Deux formes d'élaboration de la critique de la Métropole à partir de l'affaire du Bois Hardy peuvent être exposées. La première, que nous évoquerons rapidement, provient de la réalisation des projets urbains dans le quartier et des objectifs d'aménagement dédiés. La critique de l'installation du manège de l'Arbre aux Hérons dans un premier temps, symbole de la mise en tourisme du quartier, est formalisée par le PUMA dans son ouvrage collectif *Carrière Miséry, destruction de la ville sauvage*, et est à considérer comme une relance de la critique de la ville par les marges c'est-à-dire « à partir de ce qui diffère et peine à trouver sa place dans l'ordre urbain »²⁰. Vécu comme l'arrière-scène sans qualité de ce projet dédié à la touristification, répondant simplement à des objectifs d'équilibre financier, l'aménagement du secteur du Bois Hardy est ciblé par le collectif selon d'autres critères liés à l'impératif de densification et pointant l'uniformisation des espaces, des formes et des usages projetés par l'aménageur. Cette critique s'apparente à plusieurs égards à la critique artiste identifiée par Boltanski et Chiapello (1999).

31 Néanmoins, c'est plutôt l'activité revendicative qui se construit au fil du temps par les relations avec les acteurs professionnels qui nous intéresse, il s'agit donc d'une critique plutôt liée à la démarche de projet en tant que telle. En effet, au contact des professionnels de l'aménagement sur le long terme et en s'intéressant plus finement aux mécanismes institutionnels de production des projets urbains, les membres du collectif élaborent d'autres référentiels de revendication. Associant l'enquête collective aux expériences délicates du compromis, des épreuves permettent d'aborder les rapports entre les techniciens et les élus, les modes d'organisation professionnelle des métiers de l'aménagement, ainsi que les formes de citoyenneté induites par ces mécanismes. La forme d'environnementalisme démocratique à l'œuvre dans « l'îlot politique » du collectif permet dès lors de rendre tangible cet « être sans corps de l'institution » (Boltanski, 2008) et de saisir la Métropole *en personne* (Thévenot, 1994).

3.1. Des rapports informels aux agents et élus de la métropole

32 Alors que les membres du collectif se sont prêtés aux dispositifs officiels tels que la concertation encadrée par le service *Dialogue Citoyen*, les procédures réglementaires comme l'enquête publique ou la reproduction par eux-mêmes des formats institutionnels comme la visite sur site avec certains acteurs, nous avons remarqué l'importance de l'informalité des rapports dans les négociations, illustrant la complexité croissante des montages opérationnels et l'enjeu d'atténuer les effets des différentes procédures de l'aménagement. On rejoint volontiers ici les propos de Tommaso Vitale et alii : « *l'enchevêtrement institutionnel et la multiplicité des acteurs influents au sein des métropoles introduisent une part d'informel plus importante dans les prises de décision. En effet, la multiplication des acteurs, des enjeux, des opérations, rend la traçabilité des décisions, y compris publiques, très délicate et ouvre un espace croissant aux processus informels* » (Vitale et al., 2012, p. 4).

33 Les temps de confrontation aux élus et salariés de la Métropole ont permis de saisir l'intercommunalité selon un mode familial. Des acteurs en charge de politiques publiques ou d'opérations d'aménagement incarnent alors l'institution métropolitaine et permettent au collectif de personnifier la critique. Ce sont en l'occurrence quelques acteurs clés, notamment l'élu à l'urbanisme et aux grands projets urbains de la Métropole, le chef de projet en charge de la ZAC, la cheffe d'opération de l'aménageur NMA, plusieurs prestataires recrutés au titre d'une mission de concertation, des agents du service *Dialogue citoyen* ou encore l'élue de quartier et son équipe dédiée. Avant l'apparition d'une démarche de concertation encadrée par les services de la Métropole, les relations avec ces agents se sont réalisées de gré à gré, au téléphone, au détour de visites improvisées au jardin ou dans des espaces du quartier pratiqués quotidiennement. Notre « entrepreneur de mobilisation » (voir *supra*) possède le numéro de téléphone personnel du chargé de projet, lui permettant de faire parvenir des réclamations, d'obtenir des informations. À titre d'exemple, ce dernier fut prévenu de façon informelle du recours en justice du collectif par ce riverain qui lui expliqua en détail les motivations de cette action. De fait, il existe des proximités parfois fortes entre les responsables de l'aménagement du site et certains membres du collectif, en matière de tranche d'âge ou de catégorie socio-professionnelle. C'est un type de relation différent de celui que l'on pouvait observer, il y a 20 ans sur l'île de Nantes, entre les aménageurs et les anciens de la Navale, par exemple, orchestrant plus rapidement des rapports de force, par l'intermédiaire des médias locaux (Nicolas, 2009).

34 Cette proximité sociale et les rituels informels qui jalonnent les liens entre les parties sur une période relativement longue expliquent notamment des régimes d'engagement qui oscillent entre le familial et la justification (Boltanski et Thévenot, 1991). Sans associer ces liens à des pratiques clientélistes²¹, ces rapports façonnent un contexte propice à l'échange et à la compréhension, permettant au collectif d'accéder à de nouveaux registres de critique urbaine.

35 Les membres du collectif ont su s'inscrire dans le jeu technico-politique local en interpellant les responsables techniques cités plus haut. La longue période qui a suivi la concertation en 2018 jusqu'à la réouverture d'un dialogue officiel à la fin de 2019 a été l'occasion de nombreuses discussions informelles, à l'initiative du collectif, avec ces représentants. Permettant toutefois de maintenir un lien entre les parties, ces échanges ont abouti à de nombreuses reprises à verbaliser les faibles marges de manœuvre à disposition des acteurs techniques alors dépendants de décisions politiques. Néanmoins, les membres du collectif, qui identifient les mécanismes de gouvernance institutionnelle de l'aménagement, ont su pointer le poids politique de ces agents, notamment en considérant leur engagement dans les projets à long terme, face à des élus dépendants des suffrages municipaux et responsables de toute l'intercommunalité. Conscients que les techniciens sont en capacité d'orienter le projet auprès des élus dans des instances spécifiques comme les Comités de pilotage (COPIL), ils ont eu à cœur de

rencontrer rapidement la cheffe de projet nouvellement recrutée en 2019 par l'aménageur et sensible aux projets participatifs. Dans la foulée, le rôle du service *Dialogue Citoyen* a été renforcé sur ce secteur pour encadrer les pourparlers. Des discussions en interne ont permis au collectif de démontrer sa compréhension du rôle stratégique du chef de projet à la Métropole.

36 Les discussions officielles furent longuement suspendues par l'élu à l'urbanisme de la Métropole, manifestant sa volonté de maintenir la densité des 400 logements. Malgré la relative adhésion de l'élu de quartier qui « *trouve légitimes les inquiétudes* »²² du collectif, ses membres distinguent le rôle des élus de proximité face aux « grands élus » métropolitains, repérant facilement les hiérarchies et les degrés d'importance des postes sur l'échiquier politique local. De cette manière, quelques mois avant les élections municipales de 2020, un des enjeux posés par « l'îlot politique » fut notamment d'intercepter les candidats écologistes de la majorité. Cette prise de contact avait pour but de faire entendre le point de vue des riverains avant les élections et de pouvoir les sensibiliser sur une version des faits non orientée au préalable par les acteurs techniques. Cette dimension permet aux habitants mobilisés d'incarner l'institution métropolitaine par les rôles et les instances qui régissent son fonctionnement et de porter une critique plus fine à cet endroit.

37 Les membres du collectif accèdent alors aux réalités de ces mondes professionnels et à leurs limites. Ce fut le cas pour l'organisme d'aménagement NMA dont ils analysent la faible capacité à « faire avec » les habitants et à accompagner l'émergence ou la pérennisation d'une dynamique collective, notamment lorsqu'il s'agit d'envisager l'implication de futurs habitants. L'argument de la continuité du bâti sur le coteau pour éviter la rupture sociale entre les nouveaux arrivants en bas et les anciens en haut n'est pas recevable pour le collectif et reflète selon eux une « *vision très urba(nistique)* » : « *Elles sont où les friches là-dedans ? Leur commande politique, c'est d'aménager les blancs sur les cartes, c'est leur moyen de faire du lien* »²³.

38 Le temps de l'aménagement ne semble pas convenir non plus avec celui de la dynamique collective. Les études pouvant s'étirer sur une trentaine d'années nient le rythme humain de la mobilisation, élaboré au fil des semaines et selon les saisons. La responsable du projet chez l'aménageur l'admet en expliquant le recrutement d'un prestataire dédié : « *S'appuyer sur un collectif, ce n'est pas notre cœur de métier [...] On va avoir besoin de quelqu'un parce qu'on n'est pas capable d'animer* »²⁴.

39 Les membres du collectif dressent enfin une critique liée aux outils et au quotidien professionnel de ces structures, qu'ils jugent trop techniques. La proposition d'entreprendre un conventionnement sous la forme d'une Société civile immobilière – SCI – ou d'une charte a souvent été mise sur la table, incitant NMA à penser des formats de coopération mettant fondamentalement en cause son rôle : « *Le rôle de NMA serait juste d'acheter des fournitures ? [...] Sur les manières d'habiter les logements, le jardin, ça dépasse la position d'aménageur* »²⁵. Les outils de collaboration d'une chargée de développement économique de Nantes Métropole, venue à la rencontre du collectif pourvue d'un tableur informatique prérempli, est une autre illustration des décalages aux fondements de cette critique processuelle. Cette anecdote reflète selon le collectif le besoin de l'institution d'avoir à accompagner des projets « clés en main ». La dynamique collective du Bois Hardy, à la fois humainement solide, mais relativement instable dans ses projections concrètes, bouscule les habitudes des acteurs publics.

Fig. 5 : rencontre sur site entre des membres du collectif des coteaux du Bois Hardy et des agents municipaux et métropolitains



Photo Lucile Garnier, 2019

40 Le collectif se positionne aussi quant aux mondes de l'expertise et aux prestataires missionnés dans le cadre d'un projet de ZAC. En effet, le cabinet de MOEU est décrié pour son manque d'intérêt pour les formats participatifs et les enjeux environnementaux. Lors d'une rencontre de dialogue entre habitants et équipe de maîtrise d'ouvrage, l'entrepreneur de mobilisation formule clairement le besoin de remettre en question la place du concepteur, notamment celle du paysagiste très présent dans le groupement, pour donner une importance plus grande à celle de l'écologue. Prioriser les intérêts des non-humains sur le site, la place de l'alimentation et de l'agriculture en ville comme enjeu de conception est une approche singulière qui remet en cause les logiques internes de distribution des priorités à la fois professionnelles et politiques.

3.2. La critique de la Métropole par les formes de citoyenneté qu'elle fabrique

41 Au-delà des mondes professionnels de l'aménagement, ce sont aussi les modalités d'expression de formes de citoyenneté typifiées qui se jouent dans ces espaces de négociation. Toujours dans ce registre expérientiel, des étapes marquantes du dialogue entre le collectif (sous ses différentes formes) et la Métropole, notamment encadrées par son service dédié à la démocratie locale, reflètent selon nous ces divergences, à la source de l'activité critique du collectif.

42 La première concertation de 2018 est à considérer comme une épreuve à part entière qui s'est soldée par un dissensus majeur. La construction d'un tiers-lieux et l'abandon de 8 logements à construire sur la partie est du site comme résultat de cette concertation n'a pas répondu aux attentes du collectif qui qualifie cette expérience de traumatique : s'y sont jouées des attitudes qui pèsent encore aujourd'hui comme des exemples manifestes de mauvaises pratiques de la Métropole vis-à-vis des mobilisations locales. Au-delà de l'impossibilité de changer l'ordre du jour des séances défini par le prestataire, c'est dans le champ des affects que se situe une grande partie des critiques, qualifiant l'attitude des élus de « méprisante » au regard de leur engagement. Les accusations de type NIMBY émises par les techniciens et élus dans des réunions ont généré de l'incompréhension et un sentiment d'injustice alimentant une défiance grandissante à l'encontre des acteurs publics de la Métropole.

43 Pour les techniciens du *Dialogue Citoyen*, les membres du collectif font figure de groupe de pression, positionnant Nantes Métropole et son aménageur sous la contrainte. En effet, ce service définit des marges de manœuvre avec les élus en amont d'une démarche, accompagne des chefs de projets dans l'écriture des objectifs d'une consultation, dans le choix d'un prestataire, conçoit le déploiement d'une feuille de route et se positionne comme garant d'un « rendu compte » des décisions des élus auprès des habitants dans le cadre d'un mandat citoyen élaboré en interne. Les membres du collectif du Bois Hardy ont contesté ce « rendu compte » à l'issue de la première concertation, c'est-à-dire la décision des élus, que ce service vise selon eux à garantir plutôt que d'aider à l'élaboration de compromis. Les membres du collectif ont ainsi saisi par leur propre expérience un référentiel critique plus général sur le mode de gouvernance métropolitain de la parole publique.

44 La Métropole, à travers ce service, semble maîtriser l'intérêt général, entre l'écoute de la parole citoyenne et le respect de la parole politique de candidats élus au suffrage universel direct. En effet, à de nombreuses reprises aussi, avec les agents de ce service s'est posée la question de la légitimité de ces revendications au regard d'autres territoires contestés : « *On applique un principe républicain d'équité, pourquoi avec eux et pas avec d'autres ? C'est légitime pour les services de se poser cette question.* »²⁶. Néanmoins, les membres du collectif semblent contester cette posture légitime : « *C'est le cabinet de la Métropole qui définit l'intérêt général ? Mais il n'existe pas vraiment de définition de l'intérêt général, ni politique, ni philosophique* »²⁷.

45 Les membres du collectif élaborent une seconde critique relative à cette démocratie métropolitaine comme peut l'illustrer en creux, l'expérience de cohabitation conflictuelle avec la dynamique des entrepreneurs du monde de l'ESS du Roseau Hardy jusqu'en 2019. En effet, le collectif dénonce la légitimation de ces acteurs par la Métropole, qui s'adresse prioritairement au Roseau Hardy par le biais d'une des protagonistes, urbaniste de formation, qui s'est positionnée comme médiatrice entre les services de la Métropole et les riverains. En visant cette valorisation de la dynamique entrepreneuriale, les riverains élaborent une critique de ce que la Métropole peut imposer aux modes d'engagement des habitants.

46 Les riverains, préférant l'informalité du statut de collectif, retiennent finalement de cette expérience des injonctions indirectes de la part de l'institution et de ces acteurs pour entrer dans ces formes de collaboration qu'ils contestent : tirer des bilans financiers prévisionnels, imposer une structuration en association pour l'obtention des subventions, engager des partenariats avec différentes collectivités ou organismes publics, répondre à des appels à projets émanant de différentes institutions ou organiser des légitimités spécifiques comme l'association de laboratoires de recherche autour du projet. À terme, c'est finalement l'injonction à la formalisation de la dynamique pour entrer dans des critères fixés par les politiques locales qu'ils contestent. C'est donc au travers de l'opposition à ce format associatif, que nous pourrions mettre en lien avec des enjeux de « citoyennetés par projet », (Sillard, 2020) que le collectif des habitants s'est aussi positionné contre les politiques métropolitaines de gouvernance du monde associatif.

47 Sur d'autres projets, en lien avec le réseau des luttes locales constitué sur le territoire nantais, le collectif des coteaux du Bois Hardy a pu retrouver ces figures d'engagement citoyennes et continuer à se positionner vis-à-vis de ces formats. C'est le cas pour un collectif habitant issu d'un conseil citoyen d'un quartier inscrit dans la géographie prioritaire de la politique de la ville de l'est de Nantes, dont il désapprouve les alliances pour convenir d'un projet de tiers-lieux. Néanmoins, l'actualité du collectif nous permet de penser qu'une tendance à rejouer ces formats est de nouveau possible avec d'autres acteurs et qu'un compromis peut s'établir d'une autre manière afin qu'une dynamique entrepreneuriale n'impacte pas celle des habitants.

48 Un dernier exemple peut nous permettre de revenir sur les caractéristiques d'un environnementalisme démocratique qui tend à analyser la métropole selon une critique plus processuelle que substantive. En effet, lors de cette « remise à plat » du projet, un séminaire de dialogue s'est déroulé avant la campagne municipale de 2020 entre les

agents et les membres du collectif, permettant d'entrevoir en actes les revendications de ces derniers sur ce volet. C'est plutôt l'élaboration de ces quelques journées de rencontres qui nous ont permis de rendre compte des formulations concrètes de critiques liées aux politiques publiques de démocratie locale, notamment parce qu'elles ont fait l'objet elles-mêmes de revendications : « *Dans le cadre de la remise à plat du dossier et de la demande des élus de travailler en coconstruction et non plus en simple concertation, il paraît pour le collectif du Bois Hardy plus opportun et constructif d'être aussi sollicité sur la structuration du programme de la journée* »²⁸.

49 Dans ce document de préfiguration d'une nouvelle démarche de participation organisée par le service *Dialogue Citoyen* sur le secteur du Bois Hardy, les membres de l'îlot politique ont retourné des commentaires sur plusieurs points. L'envie pour les services de travailler collectivement avec les habitants « *autour des usages du jardin et de leurs conditions* » dans ce programme fut notamment rejetée par le collectif qui rappelle que le sujet de la démarche doit être élargi au projet d'aménagement, qui conditionne de fait le futur périmètre des jardins : « *Poser d'emblée les jardins comme seul objet de la coconstruction imposerait alors de fixer leurs périmètres géographiques sans quoi on ne sait pas de quoi on parle.* »²⁹. Dans cette perspective enfin, l'objectif final de ces journées et, à plus long terme, de ces démarches, est l'occasion pour les services de formuler des attendus par un « *livrable soumis aux services et à l'arbitrage des élus* », arbitrage qu'ils envisagent comme une base de travail pour un nouvel atelier de *Dialogue Citoyen*. Le collectif revendique alors, ce qui est pour nous l'enjeu central de cette critique, une coconstruction³⁰ et, par là même, la critique de l'appropriation des conclusions par les services en vue de transmettre des lignes directrices aux élus. Le collectif formule cela ainsi : « *produire un livrable pour les services qui l'instruisent en vue de préparer la décision des élus revient à de la concertation version 2018. La commande politique a évolué depuis. [...] Il est préférable que la phase d'instruction se conclue par une réunion de restitution aux parties, où les participants valident les modalités de présentation aux élus pour la prise de décision, qui devrait avoir lieu après les élections.* »³¹.

50 De nombreuses revendications ont été formulées dans ce sens par le collectif lors de notre enquête : instituer et participer à des instances de co-pilotage du projet entre citoyens (issus du collectif et tirés au sort), services et élus, obtenir les documents fondamentaux à la compréhension des enjeux du projet urbain (procédures, études produites par les services, objectifs, etc.) ou encore participer à la commission d'appel d'offres pour le choix de l'AMO dédié à la concertation pour cette nouvelle démarche de *Dialogue Citoyen*. Finalement, là où les services techniques étaient prêts à discuter d'un atelier sur les jardins, les membres du collectif revendiquent la possibilité de discuter d'une coconstruction du projet et de la gouvernance même de son organisation. Cette revendication, faite de négociations et de rapports de force, mais aussi de mise en confiance toujours sur le fil, les pousse enfin à demander l'élaboration d'un cadre, d'un socle commun fait d'engagements écrits permettant alors de négocier les conditions d'un conflit persistant. En cela, les riverains du collectif du Bois Hardy remettent en cause une idée fondamentale sur les principes de légitimité démocratique en contexte métropolitain en statuant que : « *Personne n'est garant de l'intérêt général, c'est le processus de coconstruction qui finalement va faire naître l'intérêt général sur le site* »³².

Conclusion

51 La critique métropolitaine est récemment entrée en politique locale. En témoigne le scrutin de 2020 qui, dans plusieurs grandes villes, a vu des listes écologistes l'emporter en réorientant fortement les principes de l'urbanisation, comme l'illustre le moratoire sur la construction de nouveaux logements à Bordeaux ou encore, à Lyon, la quête de régulations plus fortes³³ du secteur promotionnel. En témoigne également l'émergence de nouvelles listes sur des positions municipalistes mettant en avant des communs et

critiquant ouvertement la mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence), adoptant ainsi l'analyse d'O. Bouba-Olga et M. Grossetti (Bouba-Olga et Grossetti, 2018). Si un contre-récit semble se mettre en place, il agrège, mais aussi occulte, différents processus de la critique que nous avons ici cherché à mettre en avant.

52 À partir d'un cas, celui de la mobilisation du collectif du bois Hardy dans le cadre de l'aménagement du bas-Chantenay à Nantes, nous avons vu que les membres de ce collectif s'inscrivent dans un temps long des négociations, afin d'appréhender différents enjeux et de construire un rapport de force en vue d'être écoutés. Plusieurs autres points se dégagent que l'on peut synthétiser ainsi : s'il existe une critique forte de la touristification, voire de la disneylandisation de la ville, telle qu'elle est mise en avant dans le cadre de la « Balade des Lieux à Défendre », une autre critique, plus processuelle, se repère dans des expériences au long cours, traversées d'épreuves : rencontres avec les professionnels de l'aménagement, formats de réunions publiques, sensibilisation progressive aux modalités d'action publique. La critique de la dimension institutionnelle de la métropole se fait alors plus nettement processuelle, voire procédurale (à propos de la définition de l'intérêt général par exemple), et relève d'un travail plus discret que celui de la critique des dimensions communicationnelles et spectaculaires de la métropole. Au fil d'une critique que l'on pourrait qualifier de discrète³⁴, un environnementalisme urbain démocratique est observable, particulièrement attentif à la répartition des prérogatives entre acteurs techniques et politiques. L'apprentissage progressif de la différenciation du travail urbanistique comme champ technico-politique, via des professionnels situés, s'accompagne alors d'une critique des modalités de la prise de décision à l'échelle métropolitaine.

Bibliographie

Aguilera, T. (2018), « Gouvernance urbaine et critique dans les métropoles européennes : une posture méthodologique pour étudier les effets des mouvements sociaux sur les politiques publiques », *Métropoles*, [en ligne] <<http://journals.openedition.org/metropoles/5789>> (consulté le 5 avril 2019.)

DOI : 10.4000/metropoles.5789

Bobbio, L. et Melé, P. (2015), « Introduction. Les relations paradoxales entre conflit et participation », *Participations*, 13, 3, p. 7-33.

Boltanski, L. (2008), « Institutions et critique sociale. Une approche pragmatique de la domination », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [en ligne] <<http://journals.openedition.org/traces/2333>> (consulté le 1^{er} juin 2021).

DOI : 10.4000/traces.2333

Boltanski, L. et Chiapello, E. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.

Boltanski, L. et Thévenot, L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

Bouba-Olga, O. et Grossetti, M. (2018), La mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) : comment s'en désintoxiquer ? [en ligne] <<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01724699>>.

Collectif des coteaux du Bois Hardy, (2018) *Le collectif d'acteurs des coteaux du Bois Hardy, la vision partagée*, [en ligne] <https://www.nantes-amenagement.fr/wp-content/uploads/2016/09/BoisHardy_annexes.pdf>.

Collectif PUMA, (2019) *Carrière Miséry. Destruction de la ville sauvage*, Nantes, À la criée.

Cournoyer-Gendron, M., Devisme, L. et Trudelle, C. (2019), « Un nouveau stade pour Nantes ? Une production de sens mise à l'épreuve dans une fabrique conflictuelle de la ville », *L'espace politique*, 37, 1, [en ligne] <<http://journals.openedition.org/espacepolitique/6054>>(consulté le 22 janvier 2022).

Déchezelles, S. et Olive, M. (2019), *Politisation du proche. Les lieux familiers comme espace de mobilisation*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2019.

DOI : 10.4000/books.pur.146432

Devisme, L. et Fort-Jacques, T. (2022), *Transformations de l'action publique et métropole. Le laboratoire nantais et ses nouveaux objets*, Flammarion, cahiers POPSU [à paraître].

Garnier, L. (2020), « Contester la métropole à bas bruit. Mise en réseau de mobilisations de proximité contre l'aménagement urbain nantais », *6es journées doctorales sur la participation et la démocratie participative*, GIS Démocratie et Participation, Paris, 25-27 novembre.

Halbert, L., Pinson, G. et Sala Pala, V. (2021), « Contester la métropole », *Métropoles*, [en ligne] <<http://journals.openedition.org/metropoles/7794>> (consulté le 25 avril 2022).

DOI : 10.4000/metropoles.7794

Houlstan-Hasaerts, R. et Pattaroni, L. (2020), « Genèse et actualité d'une critique de la ville par les marges », *Revue de l'institut de sociologie*, 90, p. 99-117.

Mattina, C. (2016), *Clientélismes urbains. Gouvernement et hégémonie politique à Marseille*, Paris, Presses de Sciences Po.

DOI : 10.3917/scpo.matti.2016.01

Mehtali, L. et Rivière, J. (2021), « Contester la métropolisation dans les urnes : retour sur la campagne de la liste « Nantes en Commun-e-s » au scrutin municipal de 2020 », *Métropoles* [en ligne] <<http://journals.openedition.org/metropoles/7814>> (consulté le 25 avril 2022).

Nicolas, A. (2009), *Usages sociaux de la mémoire et projet d'aménagement urbain. Les héritages industriels et portuaires à l'épreuve du projet urbain de l'île de Nantes*, thèse de doctorat, sociologie, Nantes, Université de Nantes.

Ollitrault, S. (2021), « Notre-Dame-des-Landes : du Larzac au Zadisme ? » in A. Van Lang et B. Lormeteau (dir.), *L'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Quels enseignements*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 211-236.

Paddeu, F. (2017), « Agir à l'heure de l'anthropocène. Les quatre familles de l'environnementalisme urbain », *L'Information géographique*, 81, 3, p. 32-53.

DOI : 10.3917/lig.813.0032

Sillard, B. (2020), *L'avènement du « citoyen par projet », entre gouvernement des conduites participatives et renouvellement du militantisme associatif. Éléments pour une approche individualiste de l'émancipation*, thèse de doctorat, Sciences Politiques, Paris, Université de Paris 1.

Thévenot, L. (1994), « Le régime de familiarité. Des choses en personne », *Genèses*, 17, p. 72-101.

Trom, D. (1999), « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, 49, 1, p. 31-50.

DOI : 10.3406/rfsp.1999.395353

Vitale, T. et al. (2012), « Quels pouvoirs pour les territoires métropolitains ? », *Métropolitiques*, [en ligne] <<https://metropolitiques.eu/Quels-pouvoirs-pour-les.html>> (consulté le 22 janvier 2022).

Vigne, M. (2019), *Occuper les lieux – Occuper les habitants. Ethnographie de deux expérimentations institutionnelles. Bruxelles, Nantes*, thèse de doctorat, aménagement-urbanisme, Nantes, Université de Nantes.

Notes

1 La loi de Modernisation de l'Action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles, dite « MAPTAM » a été promulguée le 28 Janvier 2014 ; elle crée un statut de métropole avec des prérogatives renforcées.

2 Relayant souvent des essais de piètre qualité orchestrant tantôt de l'exode urbain (effet pandémie aidant), tantôt de la revanche des campagnes et flattant avant toute chose les pouvoirs municipaux.

3 Mentionnons les programmes de recherche partenariale POPSU et certains de leurs livrables à Nantes dont *Nantes, petite et grande fabrique urbaine* (Parenthèses, 2009) et *Transformations de l'action publique métropolitaine. Le laboratoire nantais et ses nouveaux objets* (Flammarion, 2022).

4 On peut s'accorder sur le fait que la critique urbaine a pu recouvrir des formes à la fois sociales et artistiques que Boltanski et Chiapello ont bien mis en avant il y a plus de 20 ans (Boltanski et Chiapello, 1999).

5 Cf. Laura Mehtali, *À l'assaut de la métropole ». Des luttes urbaines aux coalitions d'opposants aux projets urbains : genèse d'un réseau d'activisme urbain à partir de la métropole nantaise. Le cas de « Métropoles en luttés*, mémoire de master sous la co-direction de J. Rivière et I. Garat, Université de Nantes, 2019.

6 Cf. le mémoire d'Elsa Goujon, *Les ricochets de Notre-Dame-des-Landes*, mémoire de master sous la direction de L. Devisme, Ensa Nantes, 2021.

7 Cf. l'article dédié de *Mediacités* sous le titre « Métropole de Nantes : dans les coulisses de la crise du logement », <<https://www.mediacity.fr/enquete/nantes/2021/11/18/metropole-de>>

nantes-dans-les-coulisses-de-la-crise-du-logement/>.

8 Termes employés par le chef de projet de Nantes Métropole au sujet du projet urbain et de ses « cales » d'aménagement pouvant figurer des éléments de patrimoine industriel (grue, bâti remarquable, etc.).

9 Collectif réuni contre le projet de renouvellement urbain du Bas-Chantenay et principalement autour de l'aménagement de la carrière Miséry.

10 C'est le témoignage de l'anthropologue Stéphane Tonnelat dans le cadre de son ethnographie de la mobilisation contre le projet d'aménagement de la gare de Gonesse à la suite de l'abandon du projet Europa City. Intervention au séminaire « Pragmatisme et conflictualité » dirigé par F. Chateauraynaud et J.-M. Fourniau, Paris, le 19 mars 2021.

11 Collectif des coteaux du Bois Hardy, *Le collectif d'acteurs des coteaux du Bois Hardy, la vision partagée, annexes du cahier de préconisations*, janvier 2018.

12 *Ibid.*

13 Il s'agit des bureaux d'études SENNSE et What time is it ?, ce dernier étant dirigé par S. Juguet qui a notamment travaillé ces dernières années sur le faubourg de l'île de Nantes. Cf. la thèse de M. Vigne, en particulier les pages 176 et suivantes consacrées à ce bureau d'études entre anthropologie, prototypage et communication.

14 Le collectif PUMA, composé en partie de membres du collectif La Commune de Chantenay, est un collectif d'écriture à l'origine de *Carrière Miséry. Destruction de la ville sauvage* paru aux éditions À la crie en 2019.

15 Notes de terrain recueillies lors de la concertation citoyenne organisée par le collectif des coteaux du Bois Hardy, 14 mai 2019.

16 Propos d'une militante du Jardin des Ronces interviewée sur le plateau radio de Superville #4, *Allo la Métropole ici la Terre*, 6 juillet 2019.

17 Service dédié à l'encadrement de missions de dialogue entre les acteurs politiques, techniques et citoyens sur la métropole nantaise, issu d'une structure nantaise désormais communautaire. Cf. <<https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/>>.

18 Le Collège des transitions énergétiques et sociétales se définit comme un *espace tiers*, do & think tank à l'attention prioritaire des acteurs de la région des Pays de la Loire. Sa vocation est de « promouvoir, sur le territoire régional, dans les milieux institutionnels, socioéconomiques, associatifs et plus largement au sein de la société civile, une culture partagée sur les enjeux sociétaux, mais aussi et surtout de favoriser l'engagement d'actions de transitions. », d'après <<https://web.imt-atlantique.fr/x-de/cts-pdl/>>.

19 On peut ici rappeler, en écho, le partage de deux rationalités qu'avait identifiées Herbert Simon (rationalité substantive et procédurale) et qui a été repris pour partie dans le champ des théories de la planification. Le terme « processuel » semble ici plus adapté et évite la dimension juridique qu'implique souvent la notion de « procédural ».

20 Bourgoin Jean-Luc, « L'expérience d'une écriture en friche », *Métropolitiques*, 2 juillet 2020 : <<https://metropolitiques.eu/L-experience-d-une-ecriture-en-friche-1524.html>>.

21 À la différence, par exemple, de ce qu'analyse Cesare Mattina dans son enquête marseillaise et dans les pratiques du gouvernement avec les notables (Mattina, 2016).

22 « Jardin contre béton, le bras de fer du Bois-Hardy », *Ouest France*, le 16 octobre 2019.

23 Notes de terrain, réunion informelle chez des membres du collectif le 3 avril 2019.

24 Notes de terrain, réunion sur site entre des membres du collectif des coteaux du Bois Hardy et la cheffe de projet NMA le 11 juin 2019.

25 *Ibid.*

26 Propos du directeur de l'agence WTII, notes de terrain lors d'une réunion informelle entre des membres du groupement AMO concertation et le collectif, le 2 février 2020.

27 Propos d'un membre du collectif à la MOA lors du séminaire de « reprise du dialogue », le 8 février 2020.

28 Correction par le collectif de la « feuille de route Dialogue Citoyen sur le secteur Bois Hardy ».

29 *Ibid.*

30 Entendue par les membres de « l'îlot politique » comme « participation qui permet de partager l'élaboration de la décision de l'action publique ; de l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation », d'après un document de travail du collectif des coteaux du Bois Hardy.

31 Correction par le collectif de la « feuille de route Dialogue Citoyen sur le secteur Bois Hardy ».

32 Propos d'un membre du collectif à la MOA lors du séminaire de « reprise du dialogue », le 8 février 2020.

33 Cf. la reprise en régie du domaine de la distribution de l'eau ou encore le système de bail réel solidaire à l'étude.

34 Cf. Lucile Garnier, « Contester la métropole à bas bruit. Mise en réseau de mobilisations de proximité contre l'aménagement urbain nantais », *6^e journées doctorales sur la participation et la démocratie participative*, GIS Démocratie et participation, novembre 2020, Paris, France.

Table des illustrations

	Titre	Fig. 1 : entrée du jardin des Ronces
	Crédits	© atelier java, 2019
	URL	http://journals.openedition.org/metropoles/docannexe/image/8625/img-1.jpg
	Fichier	image/jpeg, 790k
	Titre	Fig. 2 : plateau radio du festival Superville #4
	Crédits	© atelier java, 2019
	URL	http://journals.openedition.org/metropoles/docannexe/image/8625/img-2.jpg
	Fichier	image/jpeg, 658k
	Titre	Fig. 3 : situation du Bois Hardy dans le projet urbain du Bas Chantenay
	Crédits	Réalisation : L. Garnier. Fond de carte : IGN
	URL	http://journals.openedition.org/metropoles/docannexe/image/8625/img-3.jpg
	Fichier	image/jpeg, 557k
	Titre	Fig. 4 : relevé habité du jardin du Bois Hardy
	Crédits	©Aline Caretti, 2019
	URL	http://journals.openedition.org/metropoles/docannexe/image/8625/img-4.jpg
	Fichier	image/jpeg, 714k
	Titre	Fig. 5 : rencontre sur site entre des membres du collectif des coteaux du Bois Hardy et des agents municipaux et métropolitains
	Crédits	Photo Lucile Garnier, 2019
	URL	http://journals.openedition.org/metropoles/docannexe/image/8625/img-5.jpg
	Fichier	image/jpeg, 413k

Pour citer cet article

Référence électronique

Lucile Garnier et Laurent Devisme, « Se mobiliser dans et contre la métropole : les activités critiques de l'action publique territorialisée à Nantes, entre scènes et coulisses. Le cas du Bois Hardy », *Métropoles* [En ligne], 30 | 2022, mis en ligne le 30 juin 2022, consulté le 29 mai 2024. URL : <http://journals.openedition.org/metropoles/8625> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/metropoles.8625>

Auteurs

Lucile Garnier

Nantes Université, Ensa Nantes, UMR AAU /CRENAU

Laurent Devisme

Nantes Université, Ensa Nantes, UMR AAU / CRENAU

Droits d'auteur



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.